

**Nombre  
de conseillers :**

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 13

Absents : 4

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-trois, le 15 décembre à vingt heures  
Le Conseil Municipal légalement convoqué le 06 décembre 2023 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LEROY Annie, Maire.

**Etaient présents** : Mmes DECAMP, LEJEUNE, LEROY, MEYER, LESCA et  
Mrs CATTELOIN, DUJARDIN, FLEURY, GOMES et SAINT-POL.

**Absents excusés** : M. COULETEL donne pouvoir à Mme LEROY  
M. DUPUY donne pouvoir à M CATTELOIN  
Mme OUGHLIS-HENRY donne pouvoir à Mme LEJEUNE

**Absent** : M. RAYNAUD

**Secrétaire de séance** : Mme Virginie DECAMP

Ouverture de séance : 20h00

Assistait également au Conseil Municipal, Madame Sabine HERBELIN, secrétaire de Mairie

**Délibération N°= DE2023446: Contractualisation d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 41 000.00 € auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie**

Les caractéristiques principales de la ligne de trésorerie présentées par Madame le Maire sont les suivantes :

Caractéristiques générales	
Emprunteur	: Commune de Neuville Bosc
Durée	: 12 mois
Plafond de la ligne	: 41 000,00 €
Index de référence	: Euribor 3 mois instanté J-2
Base de calcul des intérêts	: Nombre exact de jours / 360
Marge sur index	: 0,79%
Taux plancher	: Si l'index de référence est inférieur à (0), il sera alors réputé égal à (0)
Périodicité des intérêts	: Trimestrielle
Frais et commissions	
Commission de non-utilisation	: Néant
Frais d'étude	: 100,00 €
Conditions d'utilisation	
Mise à disposition des fonds	: Minimum 5 000,00 € par télécopie ou mail avant 16h00 pour un déblocage à J
Calcul des intérêts	: De la mise à disposition au remboursement dans nos livres
Remboursements anticipés	: Possibles à tout moment sans indemnité financière

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 060-216004473-20231215-DE2023446-DE

S<sup>2</sup>LO

**Les Conseillers Municipaux après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuvent ces conditions et autorisent Madame le Maire à signer le contrat réglant les conditions de la ligne de trésorerie et la ou les demande(s) de réalisation des fonds.**

**Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations,**

**Le 15 décembre 2023**



**Annie LEROY**

*Le Maire*

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Annie Leroy", written over the printed name and the word "Le Maire".

*Acte rendu exécutoire*

*Après publication ou notification*

*Et transmise en Préfecture le 19/12/2023*

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Annie Leroy", written below the text.